



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 432 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du comté de Rouyn-Noranda-Témiscamingue et d'autres régions du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE la personne vivant avec la maladie d'Alzheimer possède les mêmes droits de recevoir des traitements spécifiques à sa maladie que pour toute autre personne vivant avec des problèmes de santé chroniques (diabète, problème cardiaque, etc.);

ATTENDU QU'il est aussi important d'être en mesure de bien organiser la pensée et d'avoir une estime de soi positive que de bénéficier d'une bonne santé physique ;

ATTENDU QU'il est stipulé dans la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS) que « Le régime de services de santé et services sociaux institué par la présente loi a pour but le maintien et l'amélioration de la capacité physique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie. »

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons à l'Assemblée nationale de réviser la liste et les critères des médicaments d'exception afin que tous ceux liés à la maladie d'Alzheimer et aux affections connexes soient dorénavant couverts par le régime d'assurance médicaments du Québec (RAMQ), sans être uniquement tributaires du résultat au test Folstein, afin d'espérer une situation juste pour tous.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Daniel Bernard
Daniel Bernard
Rouyn-Noranda-Témiscamingue

3 novembre 2009
(Date)